

Le Village – 625 Route de la Mairie – BP 52  
38350 SAINT-AREY

Permanence Secrétariat : Mercredi 8h30 à 17h00  
N° SIRET 21380361200018

Téléphone 04 76 81 10 69  
e-mail :mairie-saintarey@wanadoo.fr

Commune de SAINT-AREY

Enquête publique sur le projet de zonage de l'assainissement Eaux Usées/Eaux Pluviales.

Par arrêté municipal n° 03-2019 du 26 juin 2019, le Maire de SAINT-AREY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du zonage de l'assainissement de la commune de SAINT-AREY.

A cet effet, Monsieur BARILLIER Gilbert a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE comme Commissaire Enquêteur.

Il recevra en mairie de SAINT AREY les

samedi 10 août 2019	de 9 h à 12 h
mercredi 28 août 2019	de 14 h à 17 h

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du 27 juillet 2019 au 28 août 2019 à 17h00. Le siège sera à la mairie de SAINT-AREY.

**Pendant toute la durée de l'enquête,**

Seront consultables en mairie de Saint-Arey, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir le mercredi, de 8h30 à 17h00 :

- Le dossier d'enquête en version papier et sur un poste informatique dédié ;
- Le registre d'enquête;
- Des copies de pièces administratives annexes.

Seront consultables sur le site internet des Services de l'Etat en l'Isère, à l'adresse :

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>

- L'arrêté prescrivant l'enquête, et l'avis d'enquête ;
- Le dossier d'enquête ;
- Les observations et propositions du public transmises par voie électronique

Les observations et propositions du public pourront être

- Consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Saint-Arey ;
- Adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Arey (625, route de la Mairie 38350 Saint-Arey), en mentionnant « *Enquête publique Zonage d'assainissement- à l'attention du commissaire enquêteur* » ;

- Adressées par voie électronique, à l'adresse suivante :

[mairie-saintarey@wanadoo.fr](mailto:mairie-saintarey@wanadoo.fr)

- Reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Saint-Arey ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Isère.

Toute information complémentaire, peut être demandée à Monsieur le Maire de Saint-Arey.